

En attente d'approbation par le Conseil d'Administration

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)
FINALE CHALLENGE DE France M18 saison 2024/2025

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Finale Challenge de France M18	
Catégorie	M18 (F ou M)	
Abréviation	CHL M18 (F ou M)	
Commission sportive référente	RGS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	8
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley ball
Option OPEN ou PPF autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale, Régionale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M18	Oui
M15 avec simple surclassement	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Collectif et feuille de match	
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	25/04/2025
Nombre maximum de joueurs (ses) arrêté au 25/04/2025	16
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e)s pour la phase finale	12
Nombre minimum d'encadrant inscrit dans le collectif et sur la feuille de match	1
Nombre maximum d'encadrant inscrit dans le collectif et sur la feuille de match	4
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN et/ou option PPF inscrit sur la feuille de match	3
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française inscrit sur la feuille de match	6
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	1
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) UE / UE ligue / ETR ligue	Illimité

Les licenciés des collectifs validés lors de la réunion technique par le Délégué Fédéral devront être présents de la première rencontre jusqu'à la fin de la cérémonie de clôture.

Le collectif dûment validé par la FFvolley/RGS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1^{er} jour de compétition.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Phase Finale du Challenge de France, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France ou de Challenge de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.

Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale	09, 10 et 11 mai 2025
Lieu pour les Equipes Féminines	A définir
Lieu pour les Equipes Masculines	A définir

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 ^{ère} rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres	30 minutes

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	A la fin de la rencontre
A l'issue de la rencontre les FDME devront être téléchargées par le club organisateur.	

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley – 2-4 rue des sarrazins – 94000 CRETEIL (cachet de la poste faisant foi).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

POULE FINALE CHALLENGE DE FRANCE M18 FEMININE

I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées :

- En tenant compte du classement général* sur les quatre derniers tours de la compétition.
- Les équipes seront réparties en utilisant la méthode du serpent.
- Le club organisateur sera affecté à la poule A quel que soit son classement.

*Le classement général est établi de la manière suivante :

1. Points sur les quatre derniers tours / nombre de tours joués
2. Coefficient sets/ nombre de tours joués
3. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Vendredi 09 mai 2025

Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2A/3A	Match RGA025	2B/3B	Match RGB025
10h45	1A/4A	Match RGA026	1B/4B	Match RGB026
16h45	Gagnant match 1/Perdant match 2	Match RGA027	Gagnant match 1/Perdant match 2	Match RGB027
18h30	Gagnant match 2/Perdant match 1	Match RGA028	Gagnant match 2/Perdant match 1	Match RGB028

Samedi 10 mai 2025

Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	Perdant match 1/Perdant match 2	Match RGA029	Perdant match 1/Perdant match 2	Match RGB029
10h45	Gagnant match 1/Gagnant match 2	Match RGA030	Gagnant match 1/Gagnant match 2	Match RGB030

Classement de 1 à 4 des 2 Poules.

Les équipes classées premières et secondes joueront les places de 1 à 4. Elles disputeront des ½ finales et finales.

Les équipes classées troisièmes et quatrièmes joueront les places de 5 à 8 en match de classement.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
16h45	1er A/2ème B	Match RGD031	3ème B/4ème A	Match RGE031
18h30	1er B/2ème A	Match RGD032	3ème A/4ème B	Match RGE032

Dimanche 11 mai 2025

Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Places 5 et 6	Vainqueur	Match RGE033	Places 7 et 8	3C/3D	Match RGE034
11h00	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match RGF033			

13h30	Finale	Gagnants ½ hautes	Match RGF034	Finale en 2 sets gagnants
--------------	--------	-------------------	--------------	----------------------------------

15h30 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 16h30, départ des délégations.

POULE FINALE CHALLENGE DE FRANCE M18 MASCULINE

I. COMPOSITION DES POULES

Les poules de la phase finale sont composées :

- En tenant compte du classement général* sur les quatre derniers tours de la compétition.
- Les équipes seront réparties en utilisant la méthode du serpent.
- Le club organisateur sera affecté à la poule A quel que soit son classement.

*Le classement général est établi de la manière suivante :

4. Points sur les quatre derniers tours / nombre de tours joués
5. Coefficient sets/ nombre de tours joués
6. Coefficient points / nombre de tours joués

POULE A	POULE B
1-	1-
2-	2-
3-	3-
4-	4-

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Vendredi 09 mai 2025

Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2A/3A	Match RMA025	2B/3B	Match RMB025
10h45	1A/4A	Match RMA026	1B/4B	Match RMB026
16h45	Gagnant match 1/Perdant match 2	Match RMA027	Gagnant match 1/Perdant match 2	Match RMB027
18h30	Gagnant match 2/Perdant match 1	Match RMA028	Gagnant match 2/Perdant match 1	Match RMB028

Samedi 10 mai 2025

Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	Perdant match 1/Perdant match 2	Match RMA029	Perdant match 1/Perdant match 2	Match RMB029

10h45 | Gagnant match 1/Gagnant match 2 | Match RMA030 | Gagnant match 1/Gagnant match 2 | Match RMB030

Classement de 1 à 4 des 2 Poules.

Les équipes classées premières et secondes joueront les places de 1 à 4. Elles disputeront des ½ finales et finales.

Les équipes classées troisièmes et quatrièmes joueront les places de 5 à 8 en match de classement.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
16h45	1er A/2ème B	Match RMD031	3ème B/4ème A	Match RME031
18h30	1er B/2ème A	Match RMD032	3ème A/4ème B	Match RME032

Dimanche 11 mai 2025

Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Places 5 et 6	Vainqueur	Match RME033	Places 7 et 8	3C/3D	Match RME034
11h00	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match RMF033			
13h30	Finale	Gagnants ½ hautes	Match RMF034	Finale en 2 sets gagnants		

15h30 - Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation **obligatoire** de toutes les équipes.

A partir de 16h30, départ des délégations.

Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition	14
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Le modèle du ballon utilisé pour la phase finale est laissé à la discrétion du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants 15 jours ouvrés avant le 1^{er} jour de la phase finale. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Extension Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant

correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 11 – ARBITRAGE

Les désignations des arbitres et du marqueur seront effectuées par les superviseurs RGA.

Art 12 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue aux Montants des Licences, Droits et Amendes- MLDA

Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

I – A la charge des GSA :

Le droit d'inscription à la phase finale est de **640 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **196 Euros** par équipe.

II – A la charge de la FFvolley :

Chaque délégation pourra être composée de 12 joueurs(euses) + 4 encadrants maximum. La prise en charge fédérale est limitée à 10 joueurs(euses) + 2 encadrants. Toute personne supplémentaire sera à la charge du club participant.

La prise en charge s'étend du dîner de la veille de la compétition au déjeuner du dernier jour de compétition (3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners).

Toutes réservations non utilisées seront facturées aux clubs participants.

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de km « aller » parcouru par personne, pour 12 personnes maximum : **10 joueurs et 2 encadrants** (internet www.viamichelin.fr).

Km aller x Nb de Présent (12max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€

Art 14 – REUNION TECHNIQUE



La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 15 jours ouvrés avant le 1^{er} jour de la phase finale par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Fédéral son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CFS.